

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES ET DÉBOUCHÉS :

S'installer comme maréchal-ferrant indépendant (artisan).
Développer une activité de ferrage au sein d'une structure hippique.
Emplois salariés chez des maréchaux-ferrants ou dans des structures équestres publiques ou privées.
Possibilité de poursuivre vers un Brevet des Techniques (BTM) Maréchal Ferrant

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Acquérir les connaissances, compétences et savoir-faire nécessaires à l'exercice du métier de maréchal-ferrant :
Préparer et façonner les ferrures courantes, pour préserver et améliorer le fonctionnement physiologique du pied des chevaux.
Préparer et poser des ferrures orthopédiques et thérapeutiques.
Connaître les matériaux, les alliages, la biologie animale et l'hippologie.
Exercer son métier en se préoccupant de l'harmonie entre bien-être et performances du cheval.
Donner des conseils relatifs à l'appareil locomoteur des chevaux confiés.
Communiquer avec la clientèle et les autres professionnels tels que les vétérinaires, ostéopathes, entraîneurs, cavaliers, fournisseurs de matériaux, selliers...

CONTENU DE LA FORMATION ET STRUCTURE DU DIPLÔME :

Modules professionnels :

MP1 : Insertion du salarié dans l'entreprise :

Maîtriser le cadre social, juridique et réglementaire d'un maréchal-ferrant.

MP2 : Organiser l'atelier de maréchalerie :

Communiquer et s'exprimer dans un cadre professionnel en anglais. Gestion

MP3 : Réaliser les interventions sur les équidés :

Hippologie, Biologie - écologie

Modules techniques :

MP4 : Réaliser des travaux de maréchalerie :

Acquérir les techniques élémentaires de maréchalerie

Réaliser des gestes d'approche, de manipulation et de contention du cheval

Entretenir et parer les pieds

S'approprier le fonctionnement de l'atelier

Pratique de la forge et des techniques de ferrage.

MIP : Module d'Initiative Professionnelle :

Fabrication d'outillage.

Modalités pédagogiques :

Des cours :

En présentiel et en autonomie (FAD)

Cours sur journées entières ou ½ journées

Emploi du temps sur 15 jours via YPAREO

Des visites et des interventions de professionnels

Un ordinateur portable est fortement conseillé

Moyens techniques :

Un plateau technique permettant de reproduire l'ensemble des situations de travail lié au métier visé.

Des salles de formation technologiques et enseignements équipées et d'un vidéo projecteur.

La formation en milieu professionnel :

Stages en entreprise : minimum de 18 semaines qui permettent de développer des compétences dans le milieu professionnel

Structure du diplôme (évaluation / validation):

Diplôme national de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Diplôme donnant la capacité professionnelle permettant de s'installer

Evaluation par CCF (Contrôle en Cours de Formation) et épreuves terminales

RYTHME ET DURÉE DE LA FORMATION :

Formation adulte à temps plein sur 10 mois de septembre à juin : 1 rentrée par an

En centre de formation : parcours d'environ 750 heures en présentiel dont environ 150 heures de Formation à Distance (FAD) réparties sur 22 semaines

En entreprise : 630 heures sur 18 semaines par périodes de 1 à 3 semaines

Lieux de formation : Marvejols et Saint Chély d'Apcher

CONDITIONS D'ADMISSION :

Avoir 18 ans

Etre titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP ou CAPa) ou d'un diplôme de niveau 4 (BAC) ou supérieur

Les candidats sont sélectionnés sur entretien de motivation et de positionnement, leurs aptitudes à la réussite du parcours de formation et sur leur capacité à travailler dans le secteur de la maréchalerie.

STATUTS ET RÉMUNÉRATION (nous contacter pour analyse au cas par cas selon les statuts) :

Financement possible : Modalité tarifaire : 15 € de l'heure

- **CPF** : www.moncompteformation.gouv.fr
- **Financement personnel** : payable en plusieurs fois
- **Par votre employeur** : *Vous pouvez faire la demande auprès de votre employeur pour faire financer votre formation avec le Plan de Développement des Compétences. Anciennement appelé plan de formation, ce dispositif est accessible à tous les salariés et vise à développer leurs compétences, évoluer ou effectuer une reconversion professionnelle. Dans le cadre d'un PDC, le financement de votre formation relèvera de votre entreprise*
- **Salarié en reconversion** : le Projet de **Transition Professionnelle** est une modalité particulière de mobilisation du compte personnel de formation, permettant aux salariés souhaitant changer de métier ou de profession de financer des formations certifiantes en lien avec leur projet. Le salarié doit justifier d'une activité salariée d'au moins 2 ans consécutifs ou non, dont 1 an dans la même entreprise, quelle que soit la nature des contrats successifs. cette ancienneté est appréciée à la date de départ
- **Demandeur d'emploi** : financer sa formation avec l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) : Pôle Emploi peut financer partiellement ou totalement les coûts de votre formation. L'AIF est une aide de financement proposée par Pôle Emploi. Elle permet de financer la formation en totalité ou partiellement. Le montant de l'aide est versé directement au centre de formation. Selon le profil de la personne, l'aide peut être plus ou moins importante. Pour que la formation soit éligible, elle doit être reconnue par pôle emploi. Pour savoir si la formation est éligible par Pôle Emploi, il est conseillé de se rendre directement sur le site ou de vous rapprocher de votre conseiller Pôle Emploi.
- Autres cas : à étudier (ex : possibilité de valider un module ou plusieurs modules)

Possibilités de rémunération selon les statuts

Nos locaux sont accessibles pour les personnes en situation de handicap. Contactez notre secrétariat.

LES ATOUTS DU CENTRE:

Une équipe pluridisciplinaire (formateurs techniques, MOF, maréchaux ferrants, vétérinaire)

La forge et le centre équestre de Saint Chély d'Apcher : une cavalerie et des infrastructures installées dans un environnement privilégié.

Un accompagnement individualisé tout au long de la formation

Taux de réussite à l'examen (2023): 100 %

Taux d'insertion professionnelle (2022) : 80 %

Taux d'appréciation des bénéficiaires (2023): 89,60 %

CONTACTEZ-NOUS :

CFPPA de la Lozère

SITE DE MARVEJOLS

1 Avenue des Martyrs de la Résistance

48100 MARVEJOLS

Tél : 04.66.32.02.39

Mail cfppa.lozere@educagri.fr

www.epi-lozere.fr



